

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020

N° 2020/7/40 bis

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à 18h00, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 02 décembre 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, DURAND Marc, ESTACHY Jean-François, MICHEL Francine, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
M. DURAND Marc donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe ;
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme FACHE Valérie ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François ;
Mme SAUMONT Catherine donne procuration M. BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Remplace la délibération n°2020/7/40 transmise en préfecture le 10/12/2020 suite à une erreur matérielle au niveau de la date de convocation. Il convient de lire le 02 décembre et non le 03 décembre 2020.

Objet : Convention d'adhésion à la déchèterie de Théus pour la commune de Bellaffaire Communauté de Communes Sisteronais-Buëch (CCSB)/ Année 2021

Il est rappelé au conseil communautaire qu'une convention a été signée pour l'année 2018 avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB) afin d'autoriser l'accès de la déchèterie de Théus aux habitants de la commune de Bellaffaire (délibération n°2018-1-29 du 30 janvier 2018).

La participation de la CCSB est une participation annuelle forfaitaire par habitant calculée sur le coût net d'exploitation TTC de la déchèterie, fixée à **38 €/habitant/an**.

La convention qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018, a été conclue pour une durée de 1 an, reconductible deux fois 1 an par expresse reconduction. Elle a été reconduite une première fois pour l'année 2019 par délibération 2018/7/13 du 06 novembre 2018, et une deuxième fois pour l'année 2020 par délibération 2019/6/27 du 10 décembre 2019.

Il est proposé en accord avec les élus de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch, de renouveler la convention pour l'année 2021, selon les mêmes termes.

A la demande de la CCSB, un comptage des usagers de Bellaffaire sera mis en place sur la déchèterie de Théus sur toute l'année 2021, afin de réexaminer la convention fin 2021 et d'ajuster le cas échéant, la participation financière de la CCSB.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé ci-dessus.
- Décide de renouveler à l'identique la convention autorisant l'accès de la déchèterie de Théus aux habitants de Bellaffaire, pour l'année 2021, avec un tarif d'accès de 38 €/habitant.
- Autorise le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2020
Et de la publication, le 15 décembre 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.